

Date : 25/02/2021

De la part de service communication  
04 79 96 87 35 - communication@mairie-chambery.fr

## Alerte pollution de niveau 2 : restriction des accès au centre-ville pour les véhicules les plus polluants

Le niveau d'alerte 2 de l'épisode de pollution est désormais atteint, ainsi que l'a annoncé la Préfecture de la Savoie. Les mesures actuelles pour préserver la qualité de l'air sont toujours en vigueur et la liste des véhicules autorisés dans la zone à circulation différenciée est réduite pour exclure les véhicules les plus polluants.

A partir de demain matin, 6h, seuls les véhicules affichant la vignette Crit'Air de classe "zéro émission moteur", ou de classe 1, 2 et 3, peuvent rouler dans la zone à circulation différenciée. Les véhicules de classe 4 et 5 sont interdits à la circulation dans cette zone.



**Rappel du périmètre de la zone à circulation restreinte**

**Les parkings d'entrée de ville restent accessibles** : parkings couverts de la Falaise, Curial, du Château, des Ducs, de Cassine et parkings en enclos Verdun, Barbot et Europe.

Les mesures spécifiques à Chambéry sont toujours en vigueur :

- Vitesse réduite de 20 km/h en ville de Chambéry. Elle passe selon les secteurs de 70 à 50 km/h et de 50 à 30 km/h.
- La police municipale réalisera des opérations de sensibilisation des automobilistes.